



Mars 2022

Sommaire

Le mot de la
Présidente

Articles

Réaménagement de
la RD 910 : les
arbres dans le
projet final

L'espace vert
protégé massacré
sur la RD910

Brèves

Le projet ERISMA

Le PUR

Appel à cotisation

Le mot de la Présidente

Après une longue interruption à cause de la pandémie, notre bulletin reparait sous une forme renouvelée avec une nouvelle maquette et un nouveau logo. Nous anticipons au moins une parution par trimestre.

Nous venons d'organiser notre assemblée générale ordinaire le 10 février dernier, en présentiel à l'espace Mozaïk. Nous avons tout de même été actifs avec l'organisation de nombreuses sorties à l'extérieur :

- découverte de la biodiversité des forêts (formation à l'indice de biodiversité potentielle)
- reconnaissance des arbres en hiver
- découverte nocturne des animaux en forêt
- premières fleurs du printemps
- comestibles d'automne
- opération forêt propre sur la forêt de Meudon

Notre mobilisation sur la requalification écologique de la RD910 est restée intacte.

Nous sommes parties prenantes des instances participatives de la commune

- Atelier participatif urbanisme
- Conseil Communal de Développement durable
- Conseil de Quartier

Nous avons également participé aux visites sur le thème du patrimoine de Chaville et aussi d'un relevé de la pollution lumineuse nocturne.

Ce nouveau numéro du bulletin vous donne une première idée de l'actualité chavilloise. Nos prochains bulletins seront plus étoffés.

Bonne lecture !

Irène Nenner

Réaménagement de la RD910 : la situation des arbres dans le projet du maître d'œuvre de décembre 2021



Après l'enquête publique d'octobre 2019, sur le projet du département qui prévoyait de sauvegarder seulement 25% des arbres de l'avenue Roger Salengro dans le cadre du réaménagement de la RD910, beaucoup de protestations (citoyens, associations et élus) semblent avoir été entendues. En effet, en décembre 2021, le maître d'œuvre sélectionné par le département, a présenté un projet beaucoup plus respectueux des arbres existants en prévoyant d'en sauvegarder 66%. Les pistes cyclables ont aussi été améliorées.

Cependant, nous proposons d'aller plus loin et de conserver davantage d'arbres car l'étude phytosanitaire sur laquelle se base le projet en condamne beaucoup alors que l'expertise réalisée par Louis Vallin, expert arboriste, en septembre 2019 les a jugés sains. D'autre part, les arbres prévus pour être sauvés risquent d'être fortement endommagés par les travaux. Il serait souhaitable qu'un comité ad hoc soit mis en place par la municipalité, avec une participation citoyenne et associative, pour veiller à la sauvegarde des arbres de la RD910 pendant la durée du chantier sur la base d'une **charte de l'arbre**. Celle-ci devrait inclure entre autres, les conditions d'abattage utilisant des critères reconnus comme la Valeur Intégrale Estimée (VIE) et le Barème d'évaluation des Dégâts¹ (BED).

Le projet du maître d'œuvre peut être amélioré en prévoyant une bande de sol perméable (herbe ou plantations) les reliant entre eux pour assurer leur alimentation en eau de pluie. De plus, un plan de gestion de tous les arbres, dans le court, moyen, et long terme est nécessaire. Pour les nouvelles plantations, il faut autant que possible des arbres de haute tige, d'espèces diverses pour qu'ils résistent aux maladies. L'endroit idéal est entre contre-allées et chaussée principale à distance des immeubles pour qu'ils puissent s'épanouir. A maturité, ils pourront exercer un fort pouvoir climatiseur grâce à leur grand volume de feuilles et ainsi éliminer progressivement les îlots de chaleur de la ville.

Le département a amélioré son projet, mais nous devons rester vigilants en essayant d'établir un certain nombre de garde-fous sur la préservation des arbres sur le court, moyen et long terme.

Jean-Claude Denard

¹ www.baremedelarbre.fr

L'espace vert protégé impunément massacré le long de la RD 910 - la situation actuelle

Dans notre bulletin de décembre 2019 nous vous alertions sur un espace vert protégé, en entrée de ville en limite de Sèvres, impunément massacré en raison de la construction d'un immeuble au 33-43 avenue Roger Salengro. Deux ans plus tard, le constat est amer comme en témoignent ces deux photos.



Sur les 9 arbres présents initialement sur le terrain en 2018, dont cinq protégés ...

...en 2022, il n'en reste plus que 4, dont 3 protégés, sans aucune garantie qu'ils soient en bonne santé !

Un massacre en toute impunité qui aurait pu être évité !

Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises auprès du promoteur pour qu'il respecte le PLU et pour l'enjoindre de préserver ces arbres. En présence de représentants de la mairie et de l'association ARBRES, des réunions de chantier ont été organisées et des plans de sauvegarde établis sans jamais être respectés.



A l'avenir, la présence d'arbres nécessitant leur préservation dans les zones de chantier relève d'un véritable défi pour les promoteurs. Le principe d'un Pacte d'Urbanisme Responsable, initié par la municipalité pour garantir un urbanisme apaisé, respectueux de l'environnement est un début. Dans le cas de la construction de la villa Louvois, cette démarche est malheureusement arrivée trop tard ! L'absence de concertation avec les différents acteurs intéressés à cette opération immobilière (association de protection de l'environnement, riverains...) en amont de la délivrance du permis de construire et l'omission de prescriptions spéciales ont eu raison de la préservation de ces arbres !

Mais, nous continuons notre combat ...

Avec l'attache de la municipalité et sur proposition de l'association ARBRES, le promoteur s'est engagé à replanter 4 arbres de hautes tiges dans cet EVP. Nous veillerons à ce que cet engagement soit tenu.

Pourtant, le compte n'y est pas au regard du préjudice esthétique, de l'atteinte à la biodiversité et de la participation au réchauffement climatique que représente l'abattage délictueux de tous ces arbres matures. C'est notamment pour ces raisons qu'une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République pour atteinte à un EVP en violation du code de l'urbanisme et du PLU.

Pascale Boguais

Brèves

Le projet ERISMA



Il s'agit du projet de construction d'un immeuble quartier Rive Droite face à la forêt de Fausses Reposes (angle de la rue du Coteau et de la rue Carnot) présenté aux délégués du conseil de quartier rive droite, puis au cours d'une réunion le 9 février dernier par le promoteur immobilier ERISMA devant plus de 40 riverains et des associations chavilloises.

Ce projet a été fortement critiqué par les participants : construction trop massive de 6 niveaux, inappropriée ne permettant pas une transition douce entre la forêt et la ville. De nombreuses questions restent en suspens à ce

jour.

Une lettre des riverains en date du 21 février a été adressée à M. J-J.Guillet, maire de Chaville. Une affaire très suivie...

Pacte pour un Urbanisme Responsable – qu'est-ce que c'est ?



Cet acronyme (P.U.R) va prendre désormais une place importante dans l'urbanisation de notre ville. Préalablement à tout permis de construire, les différents acteurs concernés par l'implantation d'un immeuble, (riverains, associations ...) seront invités à choisir parmi trois projets tout en faisant part de leurs attentes et de leurs doléances. Concilier des impératifs économiques avec l'exigence des chavillois pour la préservation de la nature en ville, tel est l'enjeu de cette démarche novatrice initiée par la municipalité. Les nombreux projets à venir poseront clairement les limites de l'exercice et donneront l'occasion de revenir sur le sujet.

Sorties

- **Le 13 mars : Reconnaissance des arbres en hiver**
- **Le 26 mars : Opération Forêt propre en forêt de Meudon (Parc de la Mare Adam)**
- **Le 9 avril : Premières fleurs de printemps en forêt de Fausses Reposes)**

Appel à cotisation 2022

Le temps est venu de vous réclamer votre cotisation 2022. Votre participation est indispensable à notre association puisque nous ne demandons aucune subvention à la municipalité. Merci !

(Les reçus fiscaux 2021 vous seront envoyés avant les déclarations d'impôts).

NOM :

Prénom :

Tel :

Adresse:

@mail :

(Cotisation : 18 € ou 25 € pour un couple, 5€ pour les moins de 25 ans)

(Déductible à 66% de vos impôts)

Paiement en ligne sur HELLOASSO (site internet chaville.envir.free.fr) ou par chèque à adresser à Chaville Environnement 17, rue de la brise, 92370 Chaville

Signature :